



Mon notaire ne veut plus s'occuper de mon dossier

Par **Pbnot**, le **04/07/2016** à **11:31**

Bonjour,

Suite au décès de mon mari j'ai contacté une étude notariale pour la succession.

J'ai eu de mauvais conseils, beaucoup d'approximations ont été faites, et surtout aucune démarche n'a été effectuée pour finaliser l'estimation de l'actif: mon mari avait hérité de ses grands-parents et il fallait contacter le notaire en charge de cette succession à l'époque.

Pendant 6 mois mon notaire m'a dit que "c'était en attente" mais quand j'ai appris que je pouvais le faire moi-même en 1 semaine j'ai obtenu tout ce qui manquait.

J'ai fait part de mon mécontentement à mon notaire, qui a trouvé cela inacceptable (j'ai parlé de manque de rigueur et d'assiduité, je trouve cela factuel...) il refuse de continuer à travailler sur mon dossier et m'a tout rendu.

Le problème est que le nouveau notaire que j'ai contacté voudrait par déontologie parler à l'ancien avant de prendre mon dossier et que celui-ci refuse de lui parler! Soit dit en passant, le solde des comptes bancaires de mon mari est toujours chez ce notaire laxiste...

Que puis-je faire? Un troisième notaire acceptera-t-il mon dossier sans parler au premier notaire?

Merci de votre aide,

Par **youris**, le **04/07/2016** à **11:37**

bonjour,

vous pouvez contacter le président de la chambre départementale des notaires pour expliquer le comportement du premier notaire et demander comment sortir de cette situation.

salutations